

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Monsieur le Président
Le Pharo - 58, boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Marseille, le 26 juillet 2016

Objet : demande de subvention 2016

Nref : Cexp-177

Monsieur le Président,

Depuis sa création en juillet 2012 par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille, l'ADEME PACA et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole Marseillaise œuvre au développement des conditions favorables à la transition énergétique sur le territoire communautaire, désormais métropolitain.

Inscrites dans le Code de l'Énergie (article L.211-5-1) depuis l'entrée en vigueur de la loi *Royal* relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (article 192), les Agences Locales de l'Énergie et du Climat sont désormais reconnues en qualité d'organismes d'animation territoriale, créés à l'initiative des collectivités territoriales et ayant pour objet de conduire en commun des activités d'intérêt général favorisant la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau local. Les missions, les actions et le projet que porte l'Agence Locale apparaissent ainsi en pleine adéquation et en cohérence avec cette inscription dans la loi.

2016 constitue une année charnière pour l'Agence Locale, consacrée à la consolidation et au renforcement des services, des outils et des partenariats bâtis avec et à destination du grand public, des Collectivités et du monde économique.

Le soutien sollicité en 2016 auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le Conseil de Territoire n°1, vise ainsi à permettre d'ancrer davantage l'Agence Locale dans son territoire, tout en lui donnant les moyens d'assurer pleinement ses missions de *service public de la performance énergétique*, à travers les axes suivants, détaillés dans le programme d'action joint à la présente demande :

- Axe 1. Conseil, suivi et orientation des porteurs de projet de rénovation de logements, individuels et collectifs (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires, conseils syndicaux, syndicats, bailleurs sociaux, etc.) en lien avec les acteurs économiques du secteur.
- Axe 2. Conseil, suivi et orientation des Collectivités porteuses de projets de maîtrise de leurs consommations, de préservation, requalification et/ou réhabilitation de leur patrimoine ou de structuration de leurs politiques *énergie, habitat* et/ou *urbanisme*, en lien avec les acteurs économiques du secteur.
- Axe 3. Co-animation territoriale de proximité, et communication à destination du grand public, des Collectivités et des acteurs économiques.

En application des dispositions de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, l'Agence Locale déploie depuis le 1^{er} trimestre 2016 la *Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat* sur le territoire de l'ancienne Communauté urbaine MPM – périmètre d'analyse de l'étude de préfiguration menée en 2014 et 2015 par l'Agence Locale avec votre soutien.

Dans cette dynamique, l'Agence Locale mène depuis 2015 un important travail de mobilisation qui voit un nombre croissant de professionnels devenir partenaires ou membres l'ALEC, à l'image de groupes et entreprises telles qu'ENGIE, GrDF, Saint-Gobain-Point P ou le Syndicat des Architectes des Bouches-du-Rhône.

Au-delà de son intervention à l'échelle du Conseil de Territoire n°1, conformément aux objectifs posés par les partenaires à sa création, l'Agence Locale est également très active au plan métropolitain. Les démarches engagées depuis 2013 se traduisent aujourd'hui par une intégration croissante de ses actions avec celles de l'ADIL des Bouches-du-Rhône, permettant en particulier d'accompagner un nombre croissant de copropriétés dans leurs projets de rénovation.

Cette convergence est également effective avec le CPIE du Pays d'Aix, qui devrait voir rapidement la mise en place d'une offre de service commune à partir des *Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique de l'Habitat* portées par chacune des deux entités ; de même, les sessions de l'Atelier Intercommunal de Transition Energétique créée par l'Agence Locale seront proposées à toutes les communes de la Métropole à partir de l'automne 2016.

Aussi, dans le cadre de la convention triennale 2015-2017 conclue avec la Communauté urbaine, j'ai l'honneur de solliciter un soutien en subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de **73 500 €** (soixante-treize mille cinq cent euros), articulé autour des actions et postes suivants :

- PRIS-EIE	30 000 €
- Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat	20 000 €
- CEP-PEC	10 000 €
- Animation territoriale et communication générale	13 500 €

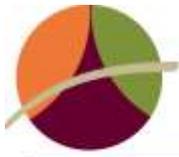
En espérant continuer à bénéficier de votre appui financier par l'accueil favorable accordé à notre demande, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.



ALEC Métropole Marseillaise
38, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Siret 789 376 548 00036
www.alecmm.fr

Philippe NERCY

*Président de l'Agence Locale de l'Energie et du
Climat de la Métropole Marseillaise
Maire-adjoint de Septèmes-les-Vallons chargé
des finances communales, de la gestion du
personnel et du patrimoine forestier*



AGENCE LOCALE DE
L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
Métropole Marseillaise

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER A L'ATTENTION DE LA
METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

PLAN D'ACTION 2016

VERSION SYNTHETIQUE
CONSOLIDÉE AU 26 JUILLET 2016

SOMMAIRE

NOTA BENE	2
A. PLAN D'ACTION 2016 DE L'AGENCE LOCALE.....	3
B. BUDGET PREVISIONNEL 2016 CONSOLIDE DE L'AGENCE LOCALE	7
C. TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE DES ACTIONS 2016	8

NOTA BENE

Le présent document propose une vision synthétique du plan d'action 2016 de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole Marseillaise (ci-après désignée **Agence Locale**).

Il constitue une annexe à la demande de financement déposée auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence (ci-après désignée **AMP**) pour l'année 2016, dans la continuité du soutien de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (ci-après désignée **MPM**).

Le territoire de mise en œuvre de ce plan d'action demeure en l'occurrence celui de la Communauté urbaine MPM, devenue Conseil de Territoire n°1 au 1^{er} janvier 2016.

Une première version, non-synthétique, du plan d'action 2016 a été réalisée et adressée à MPM le 30 novembre 2015. La présente version constitue alors une version synthétique et consolidée au 26 juillet 2016 par l'Agence Locale.

Philippe MICHAUD

Directeur

ALEC Métropole Marseillaise

▸ 09 72 43 76 69

▸ p.michaud@alecmm.fr

Rémy CHIDO

Directeur adjoint

ALEC Métropole Marseillaise

▸ 09 72 43 76 63

▸ r.chiodo@alecmm.fr

A. PLAN D'ACTION 2016 DE L'AGENCE LOCALE

2016 est une année charnière.

Elle est en effet l'année de la consolidation et du renforcement des services, outils et partenariats portés par l'Agence Locale avec et à destination du grand public, des Collectivités et du monde économique.

Inscrites dans le Code de l'Énergie (article L.211-5-1) par la loi *Royal* relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (article 192), les Agences Locales de l'Énergie et du Climat sont désormais reconnues en qualité d'organismes d'animation territoriale, créés à l'initiative des collectivités territoriales et de leurs groupements et ayant pour objet de conduire en commun des activités d'intérêt général favorisant, au niveau local, la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A la croisée d'enjeux structurants pour le territoire tels que l'énergie, l'habitat, l'aménagement, l'environnement, l'urbanisme ou le bien-vivre, l'Agence Locale propose une stratégie d'ouverture et de décloisonnement, grâce à une équipe pluridisciplinaire, à l'écoute du territoire, de ses acteurs et de leurs besoins : massification de la rénovation énergétique de l'habitat, réhabilitation des copropriétés, renouvellement urbain, politique énergétique communale, production d'énergie décentralisée, etc.

Le plan d'action 2016 de de l'Agence Locale vise à consolider son ancrage sur le territoire de Marseille Provence, à renforcer la visibilité et l'accessibilité des services publics qu'elle porte, en élargissant leurs champs d'action et leurs parties-prenantes. L'Agence Locale oriente ainsi son activité 2016 autour des 3 axes suivants :

- Axe 1.** Conseil, suivi et orientation des **porteurs de projet de rénovation de logement, individuel et collectif** (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires, conseils syndicaux, Syndics, bailleurs sociaux, etc.) en lien avec les acteurs, notamment économiques et métropolitains/régionaux du secteur.
- Axe 2.** Conseil, suivi et orientation des **Collectivités porteuses de projets de maîtrise de leurs consommations, de préservation, requalification et/ou réhabilitation de leur patrimoine ou de structuration de politiques énergie, habitat et/ou urbanisme**, en lien avec les acteurs, notamment économiques et métropolitains/régionaux du secteur.
- Axe 3.** **Co-animation territoriale récurrente et de proximité et communication ciblée** à destination du grand public, des Collectivités et des acteurs économiques (plus de 40 actions territoriales sont programmées en 2016, sur 7 formats différents : salons territoriaux habitat/énergie, forums en entreprises, conférences débat, soirées business Offre/Demande, ateliers collectifs d'information, balades thermographiques et visites de site).

Au titre des axes 1 et 3 et en application des dispositions de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, l'Agence Locale déploie depuis le 1^{er} janvier 2016 la *Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat* du territoire de Marseille Provence. Pilier du *service public de performance énergétique de l'habitat* tel que décrit dans le Code de l'Énergie (article L. 232-1), la *Plateforme* du territoire contribue à la mise en place des conditions nécessaires à la massification des projets de réhabilitation du parc résidentiel (l'objectif visé étant une multiplication par 3 du rythme de rénovations performantes). Ses missions consistent ainsi à :

- Capter, orienter, rassurer, outiller et aider les porteurs de projet tout au long de leur parcours de rénovation, notamment sur le volet financier, qu'ils soient en situation de décision individuelle ou collective (logements collectifs), dans une optique de facilitation et de tiers de confiance.

- Fédérer et articuler les acteurs et initiatives du territoire dans l'intérêt de la quantité et de la qualité des projets de rénovation, en facilitant notamment la collaboration multi-acteurs sur lesdits projets via des outils numériques performants.
- Améliorer la visibilité et l'intermédiation de l'Offre et de la Demande afin d'augmenter le nombre de rénovations i.e. le volume d'affaires et d'économies d'énergie générés.
- Valoriser les acteurs, la qualité (de l'Offre, des compétences, etc.) et les bonnes pratiques en développant les retours d'expérience dans une logique d'effet de levier et d'essaimage.

Pilier du service public actuel de la performance énergétique de l'habitat sur le territoire, le PRIS-EIE (Point Rénovation Info-Service - Espace Info-Energie) porté par l'Agence Locale se trouve ainsi au cœur de cette dynamique. Jouissant d'une expertise et d'une assise importante du fait de ces 13 ans d'existence sur Marseille Provence, il se doit d'assurer la continuité de ses missions de conseil et d'actions territoriales à destination du grand public, des Communes et des copropriétés en les intégrant dans la démarche de *Plateforme*. Cette dernière permet ainsi au PRIS-EIE de renforcer ses missions historiques, son expertise et ses ressources, afin de les étendre notamment sur les volets financiers, d'intermédiation Offre/Demande et d'accompagnement long terme. Le PRIS-EIE constitue en outre un point d'entrée majeur et indispensable de la *Plateforme* du territoire.

Dans cette dynamique, un travail important de repérage, de mobilisation et de partenariat est en cours avec les acteurs, notamment économiques, du territoire, à l'image de groupes et entreprises telles qu'ENGIE, GrDF, Saint-Gobain-Point P ou le Syndicat des Architectes des Bouches-du-Rhône :

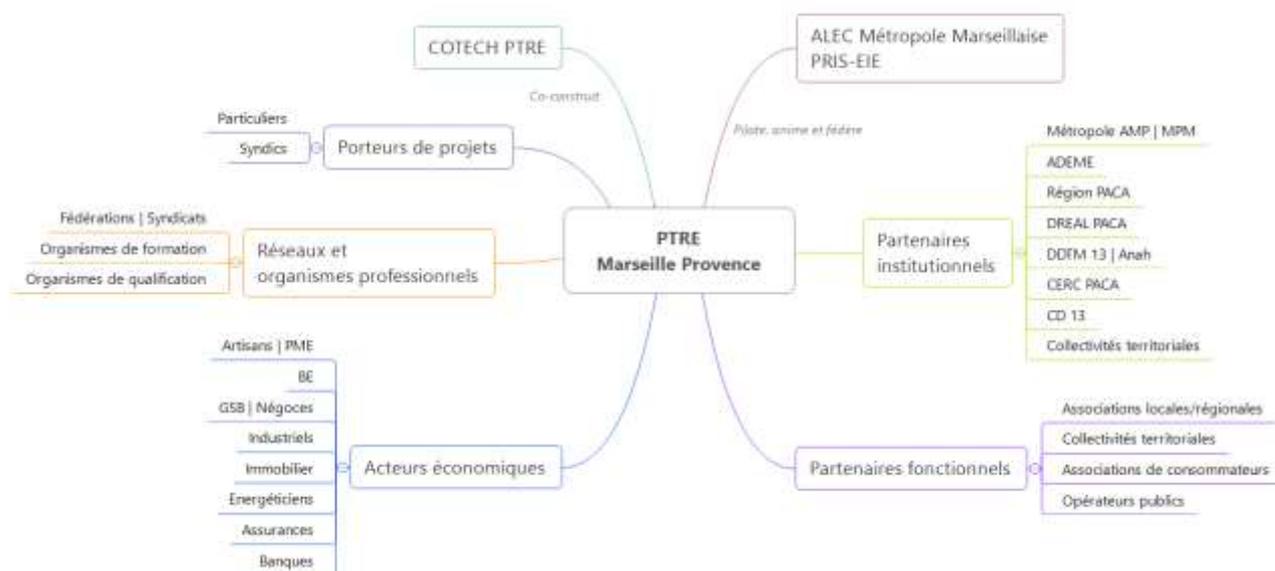


Tableau 1 - Acteurs impliqués dans la *Plateforme* du territoire de Marseille Provence.

Toujours au titre des axes 1 et 3, un travail important est mené en 2016 en direction des logements collectifs. La rénovation des copropriétés situées sur le territoire de Marseille Provence constitue un enjeu de taille tant leur nombre, leur hétérogénéité, l'ingénierie d'accompagnement et d'intervention requise et les moyens à mobiliser sont importants. Il s'agit d'amener simultanément et progressivement les acteurs et les futurs porteurs de projet à réévaluer l'intérêt d'intervenir en milieu collectif et à structurer cette intervention avec une approche globale et phasée. Le parcours de rénovation d'une copropriété repose en effet sur une temporalité et des modalités très éloignées d'un projet en monopropriété. Le suivi d'un processus précis par étape est essentiel afin d'améliorer les chances de réussite du projet, les premières phases étant décisives.

Dans ce contexte, l'Agence Locale se positionne sur deux axes de travail complémentaires et interdépendants, dans la continuité de sa stratégie historique :

- Une mission de conseil et d'accompagnement des projets de rénovation en copropriété.
- Une mission de mobilisation et d'animation territoriale destinée notamment à structurer et monter en compétences les réseaux d'acteurs en lien avec la copropriété (syndics, conseils syndicaux, copropriétaires, bureaux d'étude, architectes, artisans, etc.).

Il s'agit ainsi de maintenir et renforcer significativement les actions menées depuis 2013 à destination des copropriétés, afin d'inscrire leur accompagnement dans le long terme, et de capitaliser les compétences et méthodes permettant de répondre efficacement aux enjeux de rénovation. A l'heure de rédaction du présent document, 60 copropriétés dont la structure s'étend de 6 à 800 lots sont en cours d'accompagnement par le PRIS-EIE, en lien notamment avec l'ADIL 13, les opérateurs du PIG, la DDTM 13, la DREAL PACA et l'ARII PACA.

Au titre des axes 2 et 3, l'Agence Locale propose un appui technique aux Collectivités du territoire porteuses de projets de maîtrise de leurs consommations, de préservation / requalification / réhabilitation de leur patrimoine ou de structuration de politiques *énergie, habitat et/ou urbanisme*. Cette mission, assurée conjointement par une architecte-urbaniste, spécialiste de la qualité environnementale des projets architecturaux et urbains en climat méditerranéen et un technicien expert des problématiques *bâtiment/énergie*, permet aux Communes du territoire de bénéficier de compétences et d'outils mutualisés offrant de nombreux bénéfices :

- Un conseil technique précis, objectif et indépendant.
- Un accompagnement et une assistance long terme.
- Un renforcement et/ou un suivi des politiques publiques locales.
- Un accès aux ressources, outils et compétences de nombreux réseaux :
 - Réseau des Conseillers en Energie Partagés (animé et outillé par l'ADEME).
 - Réseau Intercommunal pour la Transition Energétique à dimension métropolitaine (animé par l'Agence Locale) : ateliers intercommunaux aux thématiques diverses (éclairage public, CEE, économie d'eau, rénovation performante, fin des tarifs règlementés de vente d'énergie, etc.) effectués au sein de la Commune, à destination de ses élus et personnels.
 - Réseau d'acteurs locaux, partenaires de l'Agence Locale.

Cette mission, levier de montée en compétences et d'actions des Collectivités, est rendue possible depuis 2013 par les soutiens de la Communauté urbaine MPM, de l'ADEME et de la Région PACA, soutiens constituant un signal fort d'engagement auprès des Communes du territoire.

Les outils et compétences ainsi mis à disposition permettent une prise de conscience et une prise en main progressive des problématiques et de leurs solutions. Cette démarche long terme s'adapte alors aux spécificités de chaque territoire en termes de rythme, de besoins et de moyens. Contribuant aux objectifs du SRCAE de la Région PACA, du PCET porté par la Communauté urbaine ainsi que des politiques locales - à l'exemple de l'Agenda 21 d'Ensuès-la-Redonne -, cette mission répond à des problématiques diverses et connexes. Les actions conduites peuvent alors être classées comme suit :

**Maîtrise des
consommations
d'énergie**

- Sensibilisation des agents et des élus aux écogestes.
- Bilan des consommations (à l'exemple du travail mené à Ensuès-la-Redonne, effectué sur les données 2011-2013).
- Plan d'action sobriété et efficacité sur le patrimoine communal (à l'exemple du travail mené à Gignac-la-Nerthe et à Ensuès-la-Redonne).
- Formation au suivi et à l'analyse des consommations (à l'exemple du travail mené à Ensuès-la-Redonne et à Allauch).
- Marché de rénovation de l'éclairage public (à l'exemple de l'aide apportée à la

	définition du projet et à la rédaction du CCTP pour le lancement du marché de rénovation du parc d'éclairage public sur la Commune d'Ensuès-la-Redonne [objectif de réduction de 20% des consommations]).
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et équipement en composteurs dans plusieurs Communes. • Sensibilisation à une consommation responsable dans les écoles (projet de poulailler dans les écoles pour valoriser les déchets de cantine [proposé à Ensuès-la-Redonne]).
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la problématique de la qualité de l'air dans la rénovation performante des écoles. Partenariat avec Air PACA lors du dernier atelier du réseau intercommunal, le 24 septembre 2015.
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de jardins partagés sur la place de la Halle Puget à Marseille et sur le groupe scolaire Frédéric Mistral à Ensuès-la-Redonne.
Energies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la valorisation des toitures, de l'autoconsommation et des projets d'énergies citoyens.
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des modes doux, de l'autopartage et des transports en commun.
Mise en réseau et retours d'expérience	<ul style="list-style-type: none"> • Animation des sessions de l'Atelier Intercommunal de Transition Energétique, réseau réunissant techniciens et élus communaux sur des thématiques spécifiques et approfondies d'actualité : fin des Tarifs Réglementés de Vente d'énergie, 3^e période des Certificats d'Economies d'Energies, rénovation performante des écoles en climat méditerranéen, gestion de l'eau.... Ces sessions seront proposées à toutes les communes de la Métropole partir de l'automne 2016. • Rédaction de notes de veille réglementaire sur la fin des Tarifs Réglementés de Vente d'énergie et sur la troisième période des CEE. • Construction des fiches d'identité des Communes, offrant une vision globale des politiques énergétiques de chacune, favorisant l'émulation intercommunale et les retours d'expérience.

Ce plan d'action traduit l'objectif central de l'Agence Locale, qui vise – notamment avec le déploiement de la *Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat* et l'élargissement des actions proposées aux Collectivités en 2016, à renforcer l'armature du service public de l'efficacité énergétique du territoire en termes de lisibilité, de proximité et *in fine* d'efficacité, au bénéfice partagé de ses habitants, des acteurs publics et des entreprises qui le composent.

Afin de financer ces actions et dans le cadre de la convention triennale 2015-2017 conclue avec la Communauté urbaine MPM et au titre de l'année 2016, l'Agence Locale sollicite un soutien en subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le Conseil de Territoire n°1, à hauteur de 73 500 €, ventilé comme suit :

• PRIS-EIE	30 000 €
• Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat	20 000 €
• CEP-PEC	10 000 €
• Animation territoriale et communication générale	13 500 €

B. BUDGET PREVISIONNEL 2016 CONSOLIDE DE L'AGENCE LOCALE

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE MARSEILLAISE			
Budget prévisionnel 2016 consolidé au 26 juillet 2016			
Charges	2016	Produits	2016
Achat	68 169	Vente de produits finis	-
Prestations de services	54 500	Services commerciaux divers (<i>formations, pub., etc.</i>)	-
Equipements et matériels	3 669		
Frais divers (services, petits matériels, fournitures)	10 000	Subventions	393 132
		PRIS-EIE (mission en direction des particuliers et copropriétés)	187 193
Services extérieurs	96 860	Métropole AMP	30 000
Locations et abonnements	40 000	ADEME PACA	82 000
Entretien, réparation et maintenance	7 860	Région PACA	-
Assurance	1 500	CD13	15 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	18 000	Fonds européens FEDER (<i>conjoint PRIS-EIE et Plateforme</i>)	60 193
Publicité, publication, cotisation	15 500		
Déplacements, missions	8 500	Plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat	159 689
Services bancaires	5 500	Métropole AMP	20 000
		ADEME PACA	67 500
Personnel	449 957	Région PACA	27 000
Impôts et taxes sur rémunération	29 804	Autres à définir (CD13, CDC, Communes AMP)	-
Rémunération des personnels	275 592	Fonds européens FEDER (<i>conjoint PRIS-EIE et Plateforme</i>)	45 189
Charges sociales	118 111		
Autres charges de personnel	26 450	CEP-PEC (mission en direction des Communes)	32 750
		Métropole AMP	10 000
Autres impôts et taxes (CET)	-	ADEME PACA	17 500
		Région PACA	5 250
Autres charges de gestion courante	1 000		
		Communication générale et autres besoins	13 500
Dotations amortissements et provisions	10 000	Métropole AMP	13 500
		Autres produits de gestion courante	232 854
		Cotisations collège A : Collectivités publiques	194 354
		dont Métropole AMP	180 000
		dont Communes	14 354
		Cotisations collège B : Entreprises et opérateurs	28 100
		Cotisations collège C : Institutions fin. et assurances	5 000
		Cotisations collège D : Associations et organismes pro.	5 400
Total des charges	625 986	Total des produits	625 986

Figure 1 - Budget prévisionnel 2016 consolidé de l'Agence Locale.

C. TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ DES ACTIONS 2016

Contribution des partenaires et autofinancement affecté à chacune des actions de l'Agence Locale :

Actions	Montants en €	Part
PRIS-EIE (mission en direction des particuliers et copropriétés)	263 806	42%
Métropole AMP	30 000	11%
ADEME PACA	82 000	31%
CD13	15 000	6%
Fonds européens FEDER (<i>conjoint PRIS-EIE et Plateforme</i>)	60 193	23%
Autofinancement affecté	76 613	29%
Plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat	198 051	32%
Métropole AMP	20 000	10%
ADEME PACA	67 500	34%
Région PACA	27 000	14%
Fonds européens FEDER (<i>conjoint PRIS-EIE et Plateforme</i>)	45 189	23%
Autofinancement affecté	38 362	19%
CEP-PEC (mission en direction des Communes)	97 021	15%
Métropole AMP	10 000	10%
ADEME PACA	17 500	18%
Région PACA	5 250	5%
Autofinancement affecté	64 271	66%
Communication générale et autres besoins	67 108	11%
Métropole AMP	13 500	20%
Autofinancement affecté	53 608	80%
Budget total 2016	625 986	100%
<i>dont autofinancement total ALEC 2016</i>	<i>232 854</i>	<i>37%</i>

Tableau 2 - Tableau de financement consolidé des actions 2016 de l'Agence Locale.

38 rue Breteuil – 13006 Marseille
04 91 37 21 53
contact@alecmm.fr

Avec le soutien de

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**

Territoire d'Aix-les-Bains, Camargue-en-Provence, Camy-le-Roux,
Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues,
Ensuès-la-Rédonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe,
La Ciotat, Le Roux, Margnane, Marseille, Plan-de-Cuques,
Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins,
Septèmes-les-Vallons



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016